



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/34
25 mai 2018



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quatre-vingt-unième réunion
Montréal, 18 – 22 juin 2018

PROPOSITION DE PROJET : GÉORGIE

Le présent document contient les commentaires et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination :

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche) PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Géorgie

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUD	63 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C groupe 1)	Année : 2017	2,1 (tonnes PAO)

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année : 2017		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC					2,1				2,1

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009-2010 :	5,3	Point de départ des réductions globales durables :	5,33
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	2,33	Restante :	3,00

(V) PLAN D'AFFAIRES		2017	2018	2019	2020	Total
PNUD	Élimination de SAO (tonnes PAO)	0,6	0,0	0,0	0,1	0,07
	Financement (\$ US)	128 355	0	0	33 863	162 218

(VI) DONNÉES DU PROJET		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*	2019	2020	Total
Limites de consommation en vertu du Protocole de Montréal		s. o.	s. o.	5,3	5,3	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	3,5	s. o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)		s. o.	s. o.	5,33	5,33	4,79	4,14	4,14	4,14	4,14	3,00	s. o.
Financement convenu (\$ US)	PNUD	200 000			150 000			119 400			31 500	500 900
	Coûts du projet											
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)		15 000			11 250			8 955			2 363	37 568
	Coûts d'appui											
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$ US)		200 000			150 000				119 400			119 400
	Coûts du projet											
		15 000			11 250				8 955			8 955
Coûts d'appui												

*La troisième tranche devrait avoir été présentée en 2017

Recommandation du Secrétariat :	À examiner individuellement
--	-----------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Géorgie, le PNUD, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 119 400 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 8 955 \$ US.¹ La présentation comprend un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification de consommation des HCFC entre 2013 et 2015, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2018 à 2020.

Rapport sur la consommation des HCFC

2. Le gouvernement de la Géorgie a rapporté une consommation de 2,1 tonnes PAO de HCFC en 2017, ce qui est environ 60 % inférieur à la valeur de référence pour la conformité. La consommation de HCFC pour 2013-2017 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Géorgie (2013-2017, données de l'Article 7)

HCFC	2013	2014	2015	2016	2017	Valeur de référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	25,10	22,30	30,60	25,20	38,20	83,1
HCFC-142b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,9
Total (tm)	25,10	22,30	30,06	25,20	38,20	93,0
Tonnes PAO						
HCFC-22	1,38	1,23	1,68	1,39	2,10	4,6
HCFC-142b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,6
Total (tonnes PAO)	1,38	1,23	1,68	1,39	2,10	5,2

3. Le HCFC-22 est utilisé pour l'entretien et la maintenance des équipements de réfrigération et de climatisation ainsi que des unités mobiles. Depuis la mise en œuvre du PGEH en 2011, la consommation a baissé, avec quelques fluctuations entre 2013 et 2017. L'augmentation significative entre 2016 et 2017 a été causée par l'épuisement graduel de HCFC-22 mis en réserve avant le gel de la consommation en 2013. En 2017, les prévisions de consommation de HCFC étaient plus élevées en raison du quota d'importation établi à 66,48 tm. Toutefois, un importateur avec un permis a échoué à importer une attribution de 20 tm, entraînant un total d'importations inférieur aux prévisions d'origine. En 2018, le même importateur a demandé une attribution plus élevée pour reprendre le quota perdu en 2017, mais le système de quota du pays ne permet pas la reconduction des attributions.

Rapport de la mise en œuvre du programme du pays

4. Le gouvernement de la Géorgie a communiqué des données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2017, et ces données correspondent aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification couvrait la période de 2013 à 2015. Il indiquait qu'en 2013, les HCFC étaient importés sans quota et qu'il était par conséquent impossible d'obtenir les quantités précises de SAO importées au pays. Toutefois, cette situation a été corrigée avec la mise en œuvre du système de permis et

¹ Conformément à la lettre du 3 mai 2018 du ministère de la Protection de l'environnement et de l'Agriculture de la Géorgie au Secrétariat.

de quotas du gouvernement depuis 2014, et le pays est entièrement conforme à ses devoirs dans le cadre du Protocole de Montréal ainsi qu'à l'échéancier de l'élimination des HCFC.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Le pays possède un cadre juridique concernant la protection de l'environnement qui entérine des dispositions sur la protection de la couche d'ozone. En 2014, le gouvernement a modifié sa législation en matière d'importation et d'exportation de SAO en introduisant le système de quota de HCFC. En avril 2016, de nouvelles modifications ont été introduites dans les lois sur la protection de l'environnement, la protection de l'air, les licences, les permis et les redevances afin, entre autres, de renforcer les règlements sur l'importation et l'exportation des SAO, d'établir des sanctions administratives portant sur la violation des règlements existants sur les SAO, ainsi que des exigences pour la certification des techniciens dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation.

7. Depuis le 1^{er} janvier 2018, seuls les techniciens d'entretien certifiés en réfrigération, en climatisation et en thermopompes ont l'autorisation d'effectuer leurs tâches et la certification est valide pour une période de trois ans; le ministère de la Protection de l'environnement et des ressources naturelles a été désigné comme organisme de certification, et la conformité avec la norme nationale sur la sécurité et les exigences environnementales pour l'entretien en réfrigération et en climatisation ainsi qu'avec les thermopompes est obligatoire pour tous les techniciens d'entretien de ce secteur.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

8. Les principales activités réalisées incluent :

- (a) Le soutien des politiques, des règlements et des institutions : Le gouvernement a renforcé les règlements techniques du pays en ce qui concerne les permis d'importation, d'exportation, de réimportation et de transport des SAO, ainsi que l'attribution de quotas d'importation annuels, a renforcé, avec prise d'effet en 2018, les règlements pour le secteur de la réfrigération et de la climatisation grâce à une déclaration d'édiction, a renforcé, avec prise d'effet en 2019, les exigences de signalement pour les propriétaires de trois kilogrammes ou plus de réfrigérants, et a émis des règlements concernant la certification obligatoire des techniciens d'entretien en réfrigération et en climatisation pour augmenter le nombre de techniciens en réfrigération qualifiés. De plus, le gouvernement a révisé le code de procédure administrative, introduisant des sanctions pour la violation des lois et règlements sur les SAO;
- (b) La formation, le renforcement des capacités et la sensibilisation : Plus de 90 agents des douanes ont été formés en ce qui concerne le contrôle de l'importation et de l'exportation des SAO et cinq agents des douanes ont reçu une formation de formateurs; environ 250 techniciens d'entretien en réfrigération et en climatisation ont été formés en ce qui concerne les bonnes pratiques, axées sur la sécurité, des aspects environnementaux et techniques de l'entretien; des identificateurs et analyseurs de réfrigérants ont été fournis au service des douanes; et des affiches et dépliants sur les mesures de contrôle en matière d'importation et d'exportation des SAO ont été publiés et distribués aux agents des douanes;

- (c) L'assistance technique afin de soutenir les bonnes pratiques d'entretien dans le secteur de la réfrigération : Un ensemble complet d'outils et d'appareils (p. ex., pompes à vide double étage, détecteurs de fuites portatifs, outils d'entretien et cylindre de chargement des réfrigérants à usage multiple) pour l'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation a été acheté et fourni à une société locale d'entretien afin d'améliorer la qualité de ses pratiques d'entretien;
- (d) Le projet de démonstration pour l'usage de réfrigérants naturels en remplaçant les systèmes de climatisation fonctionnant au HCFC-22 avec des équipements fonctionnant à l'ammoniac. De multiples efforts ont été faits pour mettre en œuvre le projet de démonstration dans une grande bibliothèque, chez un télédiffuseur et dans un supermarché (par le remplacement des présentoirs réfrigérés et des congélateurs par des unités enfichables fonctionnant aux hydrocarbures). Toutefois, les attributions budgétaires affectées étaient insuffisantes pour couvrir les coûts et le financement de contrepartie de la fin n'a pas pu être assuré. Par conséquent, il a été décidé de reporter le projet de démonstration à la troisième tranche, lorsque les fonds supplémentaires seront accessibles;
- (e) L'assistance technique dans le secteur des solvants : Depuis la deuxième tranche, l'usage de HCFC-142b a été largement abandonné en raison de l'accomplissement du projet de démonstration afin de fournir des appareils de nettoyage sans HCFC à deux entreprises, avec une élimination de 0,72 tonne PAO. Le nouvel équipement exploité avec les solvants sûrs pour l'ozone a été fourni gratuitement aux deux entreprises de Tbilissi et de Rustavi.

Groupe de mise en œuvre et de surveillance des projets (PMU)

9. Le ministère de la Protection de l'environnement et de l'agriculture met en œuvre le PGEH avec son Unité nationale de l'ozone chargée de la coordination de toutes les activités soutenues par le Fonds multilatéral. Le gouvernement est soutenu par l'équipe de mise en œuvre du projet composée de divers intervenants.

État du décaissement des fonds

10. En mai 2018, sur le montant de 350 000 \$ US approuvé jusqu'ici, 295 536 \$ US avaient été décaissés comme l'indique le Tableau 2. Le solde de 54 464 \$ US sera décaissé en 2018-2020.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour la Géorgie (\$ US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total global approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUD	200 000	200 000	150 000	95 536	350 000	295 536
Taux de décaissement (en %)	100		64		84	

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

11. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2018 et décembre 2020 :
- (a) La formation de quatre agents des douanes et de deux inspecteurs environnementaux sur l'usage d'identificateurs et d'analyseurs de réfrigérants, la formation de formateurs sur la manipulation des SAO, et l'approvisionnement et la distribution d'identificateurs et d'analyseurs de réfrigérants ainsi que de détecteurs de fuites (31 000 \$ US);

- (b) L'assistance technique et le soutien concernant les bonnes pratiques d'entretien dans le secteur de la réfrigération par la mise à niveau des équipements d'entretien, incluant des pompes à vide, des collecteurs, des manomètres, des tuyaux usuels, des détecteurs de fuites portables et des outils d'entretien (12 000 \$ US);
- (c) Le projet de démonstration pour l'usage de réfrigérants naturels par le remplacement d'équipements de réfrigération et de climatisation fonctionnant au HCFC-22. La conception de projet et l'approvisionnement de réfrigérants de substitution (p. ex., CO₂, ammoniac ou autres réfrigérants à faible potentiel de réchauffement pour la planète offerts sur le marché local), avec l'accent sur les utilisateurs finaux, notamment les réseaux de supermarchés et les petits réfrigérateurs d'entreposage pour les légumes partout au pays. Deux ateliers de formation pour le personnel technique des utilisateurs finaux sur la façon d'exploiter les nouveaux équipements, ainsi que pour les techniciens certifiés sur les particularités de la nouvelle technologie, incluant les mesures et les normes de sécurité (44 000 \$ US, plus 34 762 \$ US restants de la deuxième tranche);
- (d) Un atelier de sensibilisation sur l'interdiction d'utiliser le HCFC-142b dans le secteur des solvants, ainsi que les aspects durable et sécuritaire des substituts en ce qui concerne leur utilisation (l'usage du HCFC-142b a été abandonné) (10 000 \$ US, plus 9 057 \$ US restants de la deuxième tranche);
- (e) La coordination et la gestion de la mise en œuvre du PGEH (22 000 \$ US, plus 10 645 \$ US restants de la deuxième tranche).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport de vérification

12. Le rapport de vérification ne couvrait que la période entre 2013 et 2015. Le PNUD a expliqué que le rapport avait d'abord été préparé pour la soumission en 2017, mais que cela a été retardé lorsque la demande de soumission de la tranche a été retenue jusqu'en 2018. Le PNUD a indiqué que le gouvernement s'engageait à resoumettre un rapport de vérification révisé d'ici juin 2018, conformément à la décision 72/19(a)², pour inclure les données de 2016 et 2017.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

13. Le gouvernement de la Géorgie a déjà émis des quotas d'importation pour 2018 à 3,43 tonnes PAO, ce qui est inférieur aux cibles du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

14. Le PNUD a indiqué que l'industrie était réticente à adopter des substituts à faible potentiel de réchauffement pour la planète et écoénergétiques en raison de leurs coûts plus élevés. L'approche principale serait de casser les perceptions négatives sur les réfrigérants à faible potentiel de réchauffement pour la planète en utilisant des exemples technologiques concrets. Une étude de faisabilité détaillée en vertu du

² Pour encourager les principales agences bilatérales et d'exécution à soumettre les demandes de la tranche du PGEH à la première réunion de l'année, afin d'inclure un rapport de vérification des cibles de consommation nationale pour l'année qui précède immédiatement l'année durant laquelle la tranche a été soumise.

projet de démonstration serait mise en œuvre afin de faciliter le remplacement complet des vieux équipements fonctionnant au HCFC-22 par une technologie fonctionnant à l'ammoniac.

Conclusion

15. La Géorgie fait des progrès dans la mise en œuvre de sa phase I du PGEH malgré le retard dans l'achèvement des activités de la deuxième tranche, et elle est conforme au Protocole de Montréal et à son Accord avec le Comité exécutif. Le rapport de vérification du pays a confirmé que le système de permis et de quota est exploité depuis 2014 et qu'il a en outre été renforcé, avec prise d'effet en 2018, par une exigence d'inscription pour les propriétaires de 3 kg ou plus de SAO et en rendant obligatoire la certification des techniciens d'entretien en réfrigération et climatisation. Le décaissement des fonds approuvés jusqu'ici a atteint 84 %. Le rapport périodique sur les activités entreprises ainsi que les activités prévues suggère que le pays répond à ses objectifs d'élimination du HCFC et les atteindra.

RECOMMANDATION

16. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Géorgie, et recommande en outre l'approbation générale de la troisième tranche de la phase I du PGEH pour la Géorgie, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2018-2020 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, selon l'entente :

- (a) Qu'un rapport de vérification mis à jour afin d'inclure les données de consommation de 2016 et 2017 sera soumis d'ici juin 2018;
- (b) Que la Géorgie n'avait de consommation que dans le secteur de l'entretien seulement;
- (c) Que le programme d'encouragement financier rehausserait la durabilité de la formation des techniciens d'entretien, et que les utilisateurs finaux fourniraient le cofinancement afin de participer au programme.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	119 400	8 955	PNUD